



Essai en restauration de 22h combien dois-je être payer ?

Par **siiigna**, le **28/06/2011** à **11:56**

Bonjours, alors voila je vous expose mon problème,
Acutellement j'ai fais un éssai dans un restaurant pour un poste d'apprentie serveuse, sauf que dans se restaurant l'attitude des autres serveurs et des patrons ma très franchement contrainte a vouloir arréter mais avant même que j'ai eu mon mot a dire celui ma dit " de toute manière on ne voulait pas te garder " très mature sincérement :) et donc il ma dit de venir chercher ce qu'il me devait pour mes heures d'éssais qui s'élève a 22h quand même le week end, mais ce patron est réputé pour arnaquer ces salariés certains même beaucoup viennent de demisionner a cause de sa donc je voulais savoir combien il doit me payer pour mes 22h sachant qu'il ma seulement fait remplir une fiche d'information sur laquelle il me demander mon adresse et tout et mon numéro de sécu je lui ai demander si c'était normal qu'il yavais pas de contrat il ma dit oui se sera seulement si on te prend donc aider moi a savoir parce que la je suis perdue :(et 22h de travail c'est pas rien =/
merci d'avance bonne journée par se si beau temps :)

Par **P.M.**, le **28/06/2011** à **16:50**

Bonjour,
Il aurait été préférable d'exiger un écrit pour la rupture du contrat de travail alors que sans qu'il soit écrit vous étiez en CDI sans période d'essai...
L'employeur doit vous payer au minimum au SMIC horaire ou au minimum prévu par la Convention Collective applicable s'il esr plus élevé sans être obligé de vous verser une indemnité de congés payés pour une telle durée de travail...

Par **siiigna**, le **28/06/2011** à **17:07**

il ne m'avais pas fait de contrat, jsute un papier avec des renseignements et le numéro de sécu =/

Par **siiigna**, le **28/06/2011** à **17:09**

et la je commence a en avoir marre sa fais 1 moi que ces passer que j'attends ma paye il ma dit passe la prendre après ton bac après quand j'ai appeller il ma dit je suis pas la cette semaine (j'ai appris par une autre employer que si il était la enfété) et la il m'avait demander de passer aujourd'hui j'ai aller j'ai trouver porte close je l'apel il me dit que je suis une " menteuse " et m'annonce qu'il existe un bureau beaucoup plus loin du restaurant si c'est pas du foutage de G... désolé mais la sa m'énerve ! mieu vaut pas qu'il m'arnaque la

Par **P.M.**, le **28/06/2011** à **17:14**

Je vous conseillerais de réunir tous les éléments prouvant que vous avez travaillé et si possible pour la durée exacte afin de saisir le Conseil de Prud'Hommes en référé éventuellement après l'envoi d'une lettre recommandée avec AR de mise en demeure...

Par **siiigna**, le **28/06/2011** à **17:18**

je vous remerci pour vos reponse, j'ai deja beaucoup de témoin dont une employée qui a travailler avec moi qu'il met dehors bientôt donc je verrais, mon père va d'abord se rendre a leur bureau demain merci encore :) mais il doit me payer au smic minimum ? c'est bien sa dont environ 9€ de l'heure 8€... je ne sais plus combien

Par **P.M.**, le **28/06/2011** à **17:31**

Pour le témoignage, il faudrait qu'il revête les formes prévues à [l'art. 202 du code de procédure civile](#)

Le SMIC horaire est actuellement de 9 € brut...